

Mémoire

13 Mars 2026

Rédigé par : Emeric Poirier

Résident de la municipalité de Les Cèdres

Sous toutes réserves

Introduction :

Je suis un citoyen de la municipalité de Les Cèdres demeurant sur la rive du fleuve St-Laurent à proximité du site de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques de Général Dynamics de Salaberry-de-Valleyfield. Dans ma cour arrière, j'ai souvent remarqué l'omniprésence du site soit de jour comme de nuit. Vu les besoins de notre nation et nos alliés face à la situation géopolitique actuelle, je comprends l'importance du projet d'un point de vue économique et stratégique.

Dans ce bref mémoire, je souhaite discuter avec vous les raisons de mes préoccupations concernant les activités tenues par Général Dynamics (GD) sur le site de Salaberry-De-Valleyfield. Quoique certain retard sur le plan législatif qu'a le Québec vis-à-vis nos voisins du Sud, soit les États-Unis d'Amérique et nos cousins Européens, le RAA (règlement sur l'assainissement de l'air du Québec) semble inclure dans son cadre législatif quelques règlements américains. Dans le cadre municipal, il existe des règles légiférant les nuisances. Je peux constater que les activités des sites de brûlage, la lumière utilisée pour le travail nocturne et les odeurs générés par les procédés de séchages de certains explosifs tel que la nitrocellulose mentionnée dans l'étude constitue une nuisance et une inquiétude pour la santé et sécurité de ma personne et de mon entourage. Dans le cadre de la MRC de Vaudreuil-Soulange et de la ville Salaberry-de-Valleyfield, je constate que l'émission de lumière, de fumée et d'odeur présentes tous des nuisances en fonction du règlement sur les nuisances - RMH 450.

En conséquence, dans ce mémoire, je vais diviser la discussion en 3 sujets qui sont les activités du site de brûlage, les activités de séchage et les activités d'éclairage nocturne du site.

Activité de brûlage

Introduction

Tel que mentionné durant le BAPE, Général Dynamics (GD) utilise l'électricité pour alimenter des filaments chauffants comme source d'allumage pour leur site de brûlage. Les cigarettes électroniques emploient un mécanisme similaire, mais à bien plus petite échelle pour vaporiser du glycol, des huiles aromatiques et quelques fois des drogues comme la nicotine sans toutefois les décomposer. GD a également confirmé que ce genre de site était plus simple, mais que la température de combustion était plus basse et moins contrôlée que celle retrouvée dans un incinérateur.

Sachant qu'en fonction de l'article 59 du règlement sur les explosifs du Québec, la destruction d'explosifs et de matériel contaminé par des explosifs doivent être consignés dans un registre dans laquelle doivent être inscrits le lieu, l'heure, la date, la quantité et la description de l'explosif. En fonction du règlement sur les explosifs du Canada, cette information doit être gardée pour une période minimale de deux ans.

À juste titre, j'ai personnellement fait la demande du dépôt du document qui peut être censuré à certains endroits si un matériel énergétique secret est détruit. Le but était d'avoir l'historique des dates et des heures de brûlage afin de savoir si elle correspondait avec les témoignages mon entourage. Malheureusement, il semble qu'aucun document n'ait été rendu public à ce jour. Il nous est cependant impossible de confirmer si l'horaire de brûlage ait été respecté.

Activité de Brûlage – fumée noire

L'image 1 à droite de ce paragraphe témoigne d'une fumée noire d'une combustion incomplète lors du brûlage de matériels contaminés comme les sacs en polyéthylène et les sacs antistatique composée en matériel inconnue.

Selon l'étude: *"Dioxins and plastic waste: A scientometric analysis and systematic literature review of the detection methods"* (Dioxine et les Déchets plastiques, une analyse scientométrique et systématique) publié par David Baca, Roberto Monroy, Miguel Castillo, Ali Elkhazraji, Amir Farooq et Rafiq Ahmad en 2023^{*1}, la combustion incomplète de plastiques comme le Polyéthylène incluant les HDPE et LDPE peuvent produire de façon notable l'augmentation de production de dioxines, furanes et autre substance nocive inconnues.

Selon Verma et al., 2016, Weber and Kuch 2003 indique que les dioxines sont formées à des températures sous 800°C et que celles-ci sont dégradé à 99.99% à 1000°C.

L'image 2 et 3 démontre très bien que la fumée noire causé par la combustion incomplète traverse le fleuve pour aller affecter les citoyens du Village des cèdres. En fonction du règlement sur les nuisances de Salaberry-de-Valleyfield RMH 450 article 38. (R.218-01, a.4.) ce genre d'activité est interdite.

Sur le plan personnel, je perçois cela comme une dispersion de contaminants hors site pouvant affecter la santé humaine et faunique. Selon le tableau 1.8 trouvé à la page 24 du livre *The chemistry of Explosives (La chimie des explosifs)* de Jacqueline Akhavan publié par la Royal Society of Chemistry (Société royale de chimie) de l'Angleterre, Le RDX et le HMX semble être persistant dans l'environnement et présenter un risque pour la santé. Au Québec, il ne semble avoir aucune norme à ce sujet.

1. <https://books.rsc.org/books/monograph/944/The-Chemistry-of-Explosives>
2. <https://apps.dtic.mil/sti/tr/pdf/ADA280531.pdf>

En annexe 1, vous pouvez trouver d'autres images témoignant cette fumée.



Image 1 – été 2024 source : Emeric Poirier



Image 2 – été 2024 Source : Emeric Poirier



Image 3 – 6 Juin 2024 Source : Emeric Poirier

Activité de Brûlage – Les solutions

Avec un peu de recherche, plusieurs sites de fabrication de matériels énergétiques similaires aux États-Unis ont maintenant adopté la combustion de déchet explosif dans un incinérateur. Il existe de nombreuses solutions pour contraindre autant la production et l'émanation de polluants. En conséquence, je recommande au propriétaire du terrain, soit Investissement Québec, d'imposer un incinérateur, ainsi qu'une chambre à détonation pour prévenir davantage de contamination d'ici la fin du bail qui est prévu pour 2041. Le coût de décontamination pourrait se révéler nettement supérieur aux coûts d'installation d'un incinérateur sachant que ces contaminants sont mobiles dans le sol et l'eau.

Activités de séchage

(odeur d'alcool éthylique et Éther Diéthylique)

Depuis le début du conflit en Ukraine et la forte demande d'ammunitions, beaucoup de gens dans mon entourage incluant moi-même constatons de plus en plus d'odeur désagréable provenant du site. Comme je demeure au nord du site, chaque fois que les vents proviennent de leurs installations, je ressens un stress physique et mental par rapport à la situation. Je dois m'assurer que toutes les fenêtres de ma demeure sont fermées incluant les équipements d'échange d'air. Avec le temps, j'ai constaté que c'était pareil pour le voisinage et pour de la famille se situant sur la rive de Coteau-du-Lac en aval de GD sur le fleuve St-Laurent.

Avec la transparence de l'étude, j'ai pu comprendre qu'il s'agissait avant d'éther et aujourd'hui d'éthanol. En lisant le rapport, j'ai constaté que même après amélioration de l'installation, les vapeurs seraient supérieures aux normes Québécoise d'assainissement de l'air ce qui est inacceptable.

En consultant le site internet de IRSST (institut de Robert Sauvé en Santé et Sécurité au Travail), j'ai constaté que l'éthanol était catégorisé comme cancérigène chez l'animal soit C3. D'autres entités gouvernementales locales et étrangères ont également confirmé cette information. Ce que j'en ai déduit à avoir écouté les intervenants lors des consultations publiques, le ciel de la région semble être déjà saturé.

7. <https://www.irsst.qc.ca/en/laboratories/analysis/air-contaminants/substance/i/160>

Solution :

Dans le cadre de l'étude, j'ai compris que l'éthanol était servi comme liquide afin de rendre la nitrocellulose (NC) plus sécuritaire à transporter et également comme agent de séchage. Des barils de fabricant semble être livrés chez GD sur une base régulière puis sécher pour en libérer la NC. En faisant des recherches, j'ai constaté à la page 143 de mon livre de chimie des explosifs trouvé en annexe 2 que l'eau était également utilisée ailleurs dans le monde comme agent stabilisant. Pourquoi GD ne demande-t-elle pas que leurs producteurs de NC fournissent le matériel dans l'eau plutôt que l'éthanol? Il est possible décompresser l'atmosphère du local de séchage afin d'abaisser la température d'évaporation de l'eau pour rendre le processus de séchage plus sécuritaire.

En fonction du règlement sur les nuisances de Valleyfield (RMH-450), à l'article 11 :

« Constitue une nuisance et est interdit le fait d'émettre des odeurs nauséabondes par le biais ou en utilisant tout produit, substance, objet ou déchet susceptible de troubler le confort, le repos ou d'incommoder une ou plusieurs personnes du voisinage. »

Éclairage nocturne du site

Lors du BAPE, J'ai compris que l'éclairage était nécessaire au fonctionnement sécuritaire du site la nuit. J'ai également pris connaissance que beaucoup de système d'éclairage avait été remplacé afin de rendre le site plus sécuritaire puisque les lampes au sodium présentaient un risque supérieur d'allumage accidentel due à sa température de fonctionnement. En conséquence, des DEL semble avoir été installé sur presque la totalité du site.

Ces dernières années, j'ai remarqué que beaucoup de lumières pointaient leurs faisceaux directement sur le territoire des Cèdres plutôt que le sol. Lorsque je suis chez moi, j'ai l'impression de vivre dans le vieux port de Montréal ce qui n'est pourtant pas le cas. Lorsque je compare l'éclairage à la rive de Grande-Îles, je constate que l'installation de GD est devenue une véritable nuisance. Lorsque je suis à l'extérieur, je peux constater que l'éclairage est similaire à une pleine lune constamment. Je peux voir mon ombre et mon sommeil en est grandement affecté. La lumière est devenue une véritable pollution.

8 <https://link.springer.com/article/10.1186/s44329-025-00017-7>

Solution :

En solution, je recommande d'installer les lumières pour qu'elle éclaire le sol et non le fleuve. Si ce n'est pas possible, il est possible d'installer de petits rebords pour guider la lumière vers le sol. Des systèmes de détection de mouvement ou système infrarouge pour les caméras de sécurité peuvent également être utilisés.

Bibliographie :

1. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2666765723000972>
 - a. Permission de copier : <https://www.sciencedirect.com/journal/environmental-advances/publish/open-access-options>
2. <https://books.rsc.org/books/monograph/944/The-Chemistry-of-Explosives>
3. <https://apps.dtic.mil/sti/tr/pdf/ADA280531.pdf>
4. https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/hl-vs/alt_formats/pacrb-dgapcr/pdf/iyh-vsv/environ/dioxin-fra.pdf
5. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/vie-saine/votre-sante-vous/environnement/dioxines-furanes.html>
6. <https://books.rsc.org/books/edited-volume/1936/chapter-abstract/2563242/Dioxins-and-Other-Carcinogens?redirectedFrom=fulltext>
7. <https://www.irsst.qc.ca/en/laboratories/analysis/air-contaminants/substance/i/160>
8. <https://link.springer.com/article/10.1186/s44329-025-00017-7>

ANNEXE 1



13 mars 2024. Source Emeric Poirier



Printemps 2024 par: Emeric Poirier



Printemps 2024. Source Emeric Poirier



24 février 2026 Source: Emeric Poirier